

République Française
Département
d'Ille et Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré

Commune de LANDEAN

Nombre de membres

En exercice	Présents à 20 heures
15	10

Date de la convocation

3 juillet 2020

Nombre de pouvoirs

3

COMPTE-RENDU DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 10, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Étaient présents à 20 heures :

M. ESNAULT Franck, Mme GARDAN Christine, M. MARIE Patrice, M. HARDY Yvon, Mme GOSSELIN Hélène, M. JEULAND Stéphane, Mme VERDON Florence, Mme BRUNET Monique, M. GRANGE Aurélien, M. BOSSERAY Dominique.

Absents excusés à 20 heures :

Mme ROSSIGNOL Géraldine a donné pouvoir à Mme GARDAN Christine, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse a donné pouvoir à M. MARIE Patrice, Mme RABALLAND Nathalie a donné pouvoir à M. BOSSERAY Dominique, M. PAUTONNIER Stéphane, M. SIMON Adrien.

Monsieur MARIE Patrice a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Proposition d'une liste de commissaires titulaires et de commissaires suppléants pour la composition d'une commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit, dans chaque commune, qu'il soit institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son Adjoint délégué, président de la commission, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

M. le Maire informe que le Conseil Municipal doit présenter à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de contribuables comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, chacun doit être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, par 13 voix, le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante :

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
NOM PRENOM	DOMICILE	NOM PRENOM	DOMICILE
LECOINTRE Christèle	3 rue Thomas la Touche 35133 LANDEAN	CHOPIN Bernard	6 rue de Pompéan 35133 LANDEAN
CHEREL Amand	L'Echerpel 35133 LANDEAN	LIBERT Régine	3 Allée Saint Laurent 35260 CANCALE
RIPOCHE Mariannick	4 rue du Hallay 35133 LANDEAN	LEVEQUE Gérard	1 rue des Peupliers 35133 LANDEAN
DESMAREZ Jean-Olivier	12 La Cherbonnelais 35133 LANDEAN	PRIME Noël	5 Montcien 35133 LANDEAN
LE PANNETIER DE ROISSAY Yves	Les Harlais 35133 LANDEAN	GROUAZEL Joël	1 Avenue de la Forêt 35133 LANDEAN
CLOSSAIS Bernard	Les Mas 35133 LANDEAN	GUERIN Yves	Les Mâts 35133 PARIGNE
SIMON Jean-Yves	Le Rocher Balin 35133 LANDEAN	ROYER André	La Roussillère 35133 LANDEAN

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
BOSSARD Gérard	20 Rue Julien Bossard 35133 LANDEAN	CHOPIN Louis	L'Echerpel 35133 LANDEAN
LACONCHE Véronique	3 rue du Prieuré 35133 LANDEAN	BRAULT François	6 Rue du Vert Buisson 35133 LANDEAN
BOIVENT Clément	Les Rallais 35420 LA BAZOUGE DU DESERT	MOUTEL Daniel	Belle Place 35133 LANDEAN
BESNARD Marie-France	L'Étournais 35420 LOUVIGNE DU DESERT	ROYER Magali	4 La Verderie 35133 LANDEAN
VALLEE Michel	2 Place Julien Boismartel 35133 LANDEAN	LHERMELIN Anna	Le Vivier 35133 LANDEAN

M. le Maire sera Président de cette commission.

Sénatoriales : Election des délégués et suppléants (communes + de 1000 hab.)

Le Conseil Municipal s'est réuni en la mairie le 10 juillet à 20 h 11.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leur suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : MM. HARDY Yvon, BOSSERAY Dominique, JEULAND Stéphane, GRANGE Aurélien.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une liste déposée auprès du Maire.

Titre : « Pour un élan Sénatorial ».

Composée par MM. ENSAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, ROSSIGNOL Géraldine, BOSSERAY Dominique, GOSELIN Hélène.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Le Président déclare le scrutin clos à 20 h 20 et les membres du bureau passent au dépouillement.

Election des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés, 3 délégués à désigner, 1 liste déposée.

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

La liste « Pour un élan Sénatorial » a obtenu : 13 voix, les 3 sièges lui sont attribués.

Election des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés, 3 délégués suppléants à désigner, 1 liste déposée.

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs : 0

- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

La liste « Pour un élan Sénatorial » a obtenu : 13 voix, les 3 sièges « suppléants » lui sont attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs : Liste « Pour un élan Sénatorial » : 3 sièges.

Le Maire,
Franck ESNAULT



